



ÉDITORIAL

Libertés en berne

PAR MAUD VERGNOL, CODIRECTRICE DE LA RÉDACTION

Les droits mettent des siècles à se conquérir, quelques semaines à se perdre. À un an de l'élection présidentielle, alors que son bilan en matière de libertés publiques est déjà accablant, Emmanuel Macron ne désarme pas. Le projet de loi de programmation militaire « pour faire face au retour de la guerre » – dont l'examen n'a pas été achevé dans les délais prévus et devrait reprendre le 18 mai – en est une nouvelle illustration. Il fixe d'ici à 2030 les grandes orientations et les moyens des armées françaises, prévoit un budget de 36 milliards d'euros supplémentaires pour atteindre 436 milliards (sans préciser comment les financer), mais propose également d'instaurer un « état d'alerte de sécurité nationale ». Autrement dit : un état d'exception économique et politique. Sur simple décision du Conseil des ministres, l'exécutif pourrait suspendre des pans entiers de la législation au nom d'une menace « grave et actuelle » dont il serait le seul juge. Qu'une telle disposition tombe entre les mains d'un pouvoir d'extrême droite, et l'on mesure l'étendue du danger.

Cette initiative présidentielle n'est pas un accident de fin de parcours : elle s'inscrit dans une lente érosion des libertés publiques amorcée dès le premier quinquennat Macron. Arrestation préventive de manifestants, dissolution arbitraire d'associations au nom du « séparatisme », bureaucratisme du droit de manifester, surveillance algorithmique légalisée sous prétexte de sécurité : la République en est venue à se défendre de ses propres citoyens. Les récents rapports d'Amnesty International, de la Ligue des droits de l'homme ou de Human Rights Watch dressent tous le même constat : la peur est devenue un instrument de gouvernement. En 2025, le Comité des Nations unies contre la torture dénonçait déjà les violences policières et la banalisation du recours à la force en France, en particulier contre les minorités et les mobilisations écologistes.

L'arsenal législatif n'a cessé de s'étoffer au rythme des faits divers et de la droitisation extrême du débat public : loi « séparatisme », loi « sécurité globale », extension des pouvoirs préfectoraux, dispositifs de surveillance de masse expérimentés pour les jeux Olympiques puis pérennisés. Chaque texte, pris isolément, peut paraître limité. Ensemble, ils dessinent la bascule d'un pays où l'ordre et la réduction des contre-pouvoirs deviennent une fin en soi. Dans un climat saturé d'invectives contre l'État de droit et l'indépendance de la justice, le pouvoir macroniste n'a pas joué le rôle de garde-fou qu'on était en droit d'attendre : il a bien souvent allumé la mèche, déroulant le tapis rouge aux obsessions de l'extrême droite et préparant ainsi ses possibles victoires électorales.

Quand les lanceurs d'alerte, les syndicalistes et les militants climatiques sont criminalisés, quand les associations sont asphyxiées financièrement ou contraintes à l'autocensure par crainte de dissolution, la démocratie s'assèche. La France, qui aime tant donner des leçons de liberté au reste du monde, en est venue à contester les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et à vilipender ses propres juges. Ce reflux démocratique n'est pas une fatalité. Les libertés s'usent quand on cesse de les défendre. Le véritable « réarmement » de la France ne sera ni militaire ni sécuritaire : il sera démocratique et passera par le refus obstiné de l'arbitraire, par la défense indéfectible des droits fondamentaux, par cette vigilance populaire sans laquelle les démocraties s'éteignent, doucement mais sûrement. ●

Chaque texte, isolément, peut paraître limité. Ensemble, ils dessinent la bascule d'un pays où l'ordre et la réduction des contre-pouvoirs deviennent une fin en soi.